

Les poissons ne mordent pas toujours à l'hameçon

A marée ascendante, les vacanciers tentent le lancer. Canne à pêche ou carrelet, peu importe. A partir du moment où la pêche est bonne, et les règles de l'art respectées.

Pointe Saint-Gildas, 11 h. La marée est haute depuis six minutes seulement mais une quinzaine de pêcheurs sont déjà là. « **On est même en retard !**, explique Xavier, qui vient d'arriver avec le clan familial. **Normalement il faut être prêt à la fin de la marée montante. Dès que la mer redescend, les éperlans retournent au large.** » La tribu pêche au carrelet, et chacun s'y met. Même le petit dernier qui tire sur le filet sans parvenir à le faire remonter. « **On est là pour le fun**, reconnaît Xavier. **Par tradition. Et pour varier les plaisirs.** » Après la pétanque, le bateau et la plage... La chasse à l'éperlan. Pour les appâter, la famille mise sur un mélange de sable et de moules écrasées. « **Plus une p'tite prière au bon Dieu pour que les poissons n'y voient que du feu !** » A la fin de la pêche, les cousins, tatas et tontons ou papas et mamans comptent, selon les jours, « **de 0 à 250 éperlans** ». Dans la maison familiale, à Préfaïlles, « **ça fait l'apéro** ». A en croire leurs voisins, ils n'ont pas dû manger grand-chose ce jour-là. Alain vient quatre fois par

semaine et n'a rien pris du tout. Il pêche pourtant avec du bon matériel, des leurres et des petits éperlans. « **Ce n'est pas une bonne année**, déplore Martine qui, elle, pêche à la ligne. **Il y a deux ans, avec mon mari et mes deux enfants, on avait pris 200 éperlans en une heure !** » Aujourd'hui, son mari James traque l'aiguillette et le bar. « **On vient en famille, l'un pêche le gros, et l'autre le petit !** » Les règles de l'art James compte sur un bout de maquereau pour appâter les poissons. Pour le reste, « **c'est une question d'expérience. Mais quand on a un bar de 600 ou 700g au bout de la ligne, ça se sent !** », assure-t-il. En moyenne, le couple de résidents secondaires rentre à Tharon avec quatre belles prises et quelques éperlans. « **S'il y en a plus, on invite des amis. Et si on est quinze sur trois aiguillettes, il y en a qui sucent les arêtes !** » Au final, quel que soit le butin, la pêche reste un passe-temps. Plutôt libre de droit. « **Sauf restrictions sanitaires, la pêche du bord** (pêche en mer avec une canne à pêche, à partir de la plage, des rochers ou d'une digue) **est autorisée sur toutes les côtes françaises, de jour comme de nuit, et sans permis** », explique sur son site la [Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs](#)

de France. Néanmoins, des arrêtés municipaux l'interdisent dans certaines zones. A proximité des zones de baignade surveillées à Pornic, aux Moutiers et à Préfaïlles. A La Bernerie, dans toutes les zones de baignade. A Saint-Brevin : sur les ouvrages portuaires de la base nautique du Mindin et du Pointeau. Et du 15 mai au 15 septembre, de 10 h à 19 h, entre l'avenue du Val Coquet et la limite sud de la commune. Attention aussi aux tailles minimum autorisées. A titre d'exemples, sur les côtes atlantiques, les pêcheurs doivent relâcher les bars de moins de 36 cm ou les congres qui n'en mesurent pas encore 58. Quant à la vente de ces prises, elle est évidemment interdite. La pêche amateur est une affaire de famille ! Renseignements : Quartier des Affaires maritimes de Saint-Nazaire, tél. 02 40 22 46 32.

Marie GUITTON.